

Contribution de l'EPS au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

En tant que discipline scolaire, l'EPS participe à l'acquisition du SCCC.

Elle ne constitue pas l'une des sept compétences du socle, mais certaines font explicitement référence à l'EPS ou à la pratique des APSA.

Au C2, l'EPS apparaît dans la **compétence 6 : « Les compétences sociales et civiques »**.

⇒ L'élève doit être capable de « *pratiquer un jeu ou un sport collectif en respectant les règles* ».

Elle figure aussi dans la **compétence 7 : « L'autonomie et l'initiative »**.

⇒ L'élève doit être capable de « *maîtriser quelques conduites motrices comme courir, sauter, lancer* ».

Au C3, l'EPS figure également dans les **compétences 6 et 7** du socle.

⇒ L'élève doit être capable de « *respecter les règles de vie collective, notamment dans les pratiques sportives* » et de « *réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation* ».

Plus largement, l'EPS tisse des liens avec d'autres domaines disciplinaires.

Les programmes soulignent qu'il est « *indispensable que tous les élèves soient invités à réfléchir sur des textes et des documents, à interpréter, construire une argumentation, non seulement en français et en mathématiques, mais dans toutes les disciplines, qu'ils soient entraînés à mobiliser leurs connaissances et compétences dans des situations progressivement complexes pour questionner, rechercher et raisonner par eux-mêmes* ».

⇒ L'EPS doit donc concourir au **développement de la compétence 1 : « Maîtrise de la langue française »**.

Ex : consignes de l'enseignant ; utilisation de fiches d'observation ; schémas ; cahier journal ; questions et verbalisation des élèves ; apprentissage de termes liés aux AP et à leurs règles, au corps humain et à son fonctionnement...

⇒ L'EPS doit également concourir au **développement de la compétence 3 : « Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique »**.

Elle offre la possibilité de recueillir lors de la pratique de diverses APSA (*ex : courses athlétiques, natation, orientation*), des données servant de support à des calculs de distance et de temps. Un travail sur les formes géométriques peut aussi être réalisé (*ex : en gymnastique avec des parcours aménagés, en natation, en AP d'expression*). On peut effectuer un travail de repérage des objets et de soi-même dans l'espace, notamment en course d'orientation, en course, saut, lancer ou en gymnastique par exemple.

- En confrontant l'élève à des situations de résolution de problèmes, l'enseignement de l'EPS peut amener à « *résoudre des problèmes très simples* » (C2), « *pratiquer une démarche d'investigation* » et « *expérimenter, formuler une hypothèse et la tester* » (C3).

⇒ L'EPS permet aussi de développer la **compétence 5 : « La culture humaniste »**.

La place des AP artistiques débouche sur de multiples possibilités. Leur enseignement peut par exemple **s'appuyer sur des œuvres issues de registres artistiques variés** (*ex : danse, peinture, chant, poésie*).

L'EPS se prête bien à un **travail interdisciplinaire**.

L'**interdisciplinarité** renvoie à l'idée que **plusieurs disciplines scolaires concourent à l'acquisition d'un même savoir**.

L'enseignement de l'EPS est enrichi par les contenus d'autres disciplines, mais il faut des propositions didactiques spécifiques et mises en œuvre pour que l'enseignement de l'EPS participe à l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun.